

# BREVET D'INVENTION.

Gr. 21. — Cl. 1.

N° 886.751



## Support pour kaléidoscope.

M. LOUIS-LUCIEN CAUSSAT résidant en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 13 octobre 1942, à 14<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 12 juillet 1943. — Publié le 25 octobre 1943.

La présente invention vise, à titre de produit nouveau, un dispositif spécialement conçu pour supporter un kaléidoscope, et supprimant par cela même la nécessité de  
5 tenir cet appareil en main lorsqu'on s'en sert, ce qui permet d'examiner longuement et commodément, et surtout de faire examiner par d'autres personnes, les images obtenues, images que le moindre mouvement involontaire, lorsqu'on tient soi-même l'appareil, suffit à modifier.

On pourra donc, grâce à ce dispositif, conserver à la vue, aussi longtemps qu'on le voudra, l'image obtenue et, par conséquent,  
15 la dessiner ou la photographier à loisir.

Le présent dispositif est essentiellement caractérisé par un socle propre à être posé sur une surface plane et comportant un ou plusieurs appuis placés de manière que le  
20 kaléidoscope y prenne une position inclinée par rapport à la surface plane d'application du socle, celui-ci étant en outre pourvu d'un bossage ou autre moyen formant butée pour l'extrémité du kaléidoscope dans la position  
25 inclinée.

Dans une forme de réalisation perfectionnée, les appuis du kaléidoscope sur le socle sont constitués par deux lunettes, décalées en hauteur l'une par rapport à l'autre, dans  
30 les ouvertures desquelles le kaléidoscope prismatique prend appui par deux de ses

arêtes parallèles et peut être tourné à volonté pour la recherche de l'image.

Avantageusement, le socle est pourvu, du côté de la lunette ou appui le plus haut, de 35 pattes latérales pivotantes, ou l'équivalent, permettant de modifier l'inclinaison du ou des appuis.

Enfin, le socle peut être pourvu, du côté de l'appui le plus bas, adjacent par consé- 40 quent à la partie transparente du kaléidoscope, d'un bras pivotant pour le montage direct, ou indirect au moyen d'une pince, d'une lampe, destinée à éclairer le kaléidoscope, dont la position peut par conséquent 45 varier par rapport à ce dernier pour permettre le déplacement du relief de l'image ou le jeu des ombres.

La figure unique du dessin annexé montre, à titre d'exemple, en vue perspective, 50 une forme d'exécution du support de kaléidoscope objet de l'invention.

Sur ce dessin, 1 désigne le socle du dispositif, par exemple en bois, 2 et 3 les lunettes d'appui du kaléidoscope 3, l'ouverture de la 55 première étant surélevée par rapport à celle de la seconde.

4 désigne la butée d'arrêt du kaléidoscope, constituée par exemple par une simple plaquette pouvant être munie d'une bille ou 60 remplacée par une boule fixée au socle.

5 désigne les pattes pivotantes permettant

Prix du fascicule : 13 francs.

de faire varier l'inclinaison du dispositif. Ces pattes peuvent être remplacées par tout autre moyen permettant un réglage entre certaines limites, par exemple par des disques  
5 montés excentriquement sur leur axe de pivotement.

6 désigne le bras, situé du côté de la partie transparente  $k^1$  du kaléidoscope et pivotant en 7, qui permet le montage direct ou indirect de la source lumineuse 8.  
10

Il va de soi que les diverses parties du présent dispositif pourront être démontables ou prévues de manière à se replier les unes sur les autres, sur le socle de préférence, de  
15 manière à réduire l'encombrement en période de non utilisation.

Il va de soi également que l'invention englobe toutes les variantes de la présente réalisation, parmi lesquelles on citera celle où  
20 l'appui du kaléidoscope serait constitué par une simple plaque inclinée sur le socle, encore que cette plaque, ne permettant pas de faire tourner le kaléidoscope sur lui-même, donne un résultat moins intéressant, et celle  
25 où le socle serait pourvu, sur sa face de dessous, d'un taraudage, ou muni d'une douille taraudée, placée entre les deux lunettes, et permettant le montage sur un pied à rotule, tel qu'un pied d'appareil photographique, ce  
30 qui permettrait d'employer le support sans table et de donner au kaléidoscope toute position voulue.

#### RÉSUMÉ :

1° Support pour kaléidoscope caractérisé  
35 par un socle propre à être posé sur une surface plane et comportant un ou plusieurs

appuis placés de manière que le kaléidoscope y prenne une position inclinée par rapport à la surface plane d'application du socle, celui-ci étant en outre pourvu d'un bossage ou  
40 autre moyen formant butée pour l'extrémité du kaléidoscope dans la position inclinée.

2° Mode de réalisation, non limitatif, caractérisé par les points suivants pris séparément ou en combinaisons :  
45

a. Les appuis du kaléidoscope sur le socle sont constitués par deux lunettes, décalées en hauteur l'une par rapport à l'autre, dans les ouvertures desquelles le kaléidoscope  
50 prend appui par deux de ses arêtes parallèles et peut être tourné à volonté pour la recherche de l'image;

b. Le socle est pourvu, du côté de la lunette ou appui le plus haut, de pattes latérales pivotantes, ou l'équivalent, permettant de modifier l'inclinaison du ou des appuis;  
55

c. Le socle peut être pourvu, du côté de l'appui le plus bas, adjacent par conséquent à la partie transparente du kaléidoscope,  
60 d'un bras pivotant pour le montage direct, ou indirect au moyen d'une pince, d'une lampe, destinés à éclairer le kaléidoscope, dont la position peut par conséquent varier  
65 par rapport à ce dernier;

d. Le socle peut être pourvu d'un taraudage ou d'une douille taraudée pour le montage sur un pied, de préférence à rotule.

LOUIS-LUCIEN CAUSSAT.

Par procuration :

Cabinet H. BORTCHER fils.

